

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE
Bourse Louis-Riel

L'Université de Saint-Boniface décerne annuellement aux étudiantes et aux étudiants des bourses en guise de besoin financier. Vous trouverez au verso de ce formulaire, la liste complète des critères d'admissibilité et des documents à joindre au formulaire, le cas échéant.

Nom de famille :	
Prénom (s) :	
Adresse :	
Ville et province :	
Code postal :	
Courriel :	
N° de téléphone :	
N° d'étudiant USB :	
Programme courant :	
Année du programme :	

J'atteste, par la présente, avoir lu et compris les critères d'admissibilité de cette bourse. De plus, je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande sont, à mes connaissances, complets et exacts.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant

Date

Déclaration relative aux renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface* sont utilisés à des fins de gestion des dossiers de bourses de besoin financier. Les renseignements personnels ne seront pas utilisés ni divulgués pour d'autres raisons que celles permises par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*. Si vous avez des questions concernant la collecte de vos renseignements personnels, veuillez contacter le bureau de la coordonnatrice de la LAIPVP (237-1818, poste 398), au Service des archives de l'Université de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7.

Bourse Louis-Riel

Domaine d'études : Université / Collégial

Nombre : Variable

Montant : Variable (minimum de 500\$ à un maximum de 2 400 \$ pour des études à temps plein, soit un minimum de 24 crédits enseignés à l'USB ou 80 % d'une charge de cours à un programme collégial); pour les étudiants à temps partiel, la bourse sera calculé à 100 \$ par crédit universitaire et au prorata pour les cours collégiaux.

Critères d'admissibilité :

- être d'ascendance métisse;
- prouver un besoin financier en remplissant les pages 3 et 4 de ce formulaire;
- être inscrit à l'USB.

L'étudiante ou l'étudiant doit compléter **deux formulaires de demande**. Le formulaire du Louis-Riel Institute (LRI) sert à vérifier la généalogie et doit être expédié directement au LRI par les candidats. Le formulaire de l'Université de Saint-Boniface (USB) sert à vérifier le besoin financier et la charge de cours des candidats et doit être remis directement au Registrariat de l'USB. La priorité dans la distribution des bourses est d'abord accordée aux étudiants et étudiante à temps plein qui ont le plus grand besoin de soutien financier et par la suite aux autres étudiants à temps plein avec un moins grand besoin financier. Après, la priorité est accordée aux étudiants à temps partiel avec le plus grand besoin de soutien financier, suivis de ceux avec de moins grands besoins financiers. Le montant de la bourse accordée aux étudiants à temps partiel est calculé au pro rata, toutefois en garantissant un montant minimal de 500 \$.

N. B. : On ne peut recevoir cette bourse qu'une seule fois par année académique.

Date limite des demandes : le 30 septembre et le 31 janvier (sous réserve des fonds disponibles)

VEUILLEZ REMPLIR LES SECTIONS SUIVANTES.

1. STATUT/LOGEMENT (Veuillez seulement cocher une des situations suivantes)

- Je suis célibataire et je vis avec mes parents.
- Je suis célibataire, je ne vis plus avec mes parents et je paie du loyer.
- Je suis chef(fe) de famille monoparentale. Veuillez indiquer le nombre d'enfants à votre charge : _____
- Je suis marié(e) ou conjoint(e) de fait sans enfants à ma charge.
- Je suis marié(e) ou conjoint(e) de fait et j'ai au moins un enfant à ma charge. Veuillez indiquer le nombre d'enfants à votre charge : _____

Si vous avez indiqué que vous êtes marié(e) ou conjoint(e) de fait, veuillez cocher les situations qui s'appliquent :

- Mon conjoint ou ma conjointe travaille à temps plein.
- Mon conjoint ou ma conjointe travaille à temps partiel.
- Mon conjoint ou ma conjointe est sans emploi.
- Mon conjoint ou ma conjointe étudie à temps plein.
- Mon conjoint ou ma conjointe étudie à temps partiel.

2. VEUILLEZ RÉPONDRE À LA QUESTION SUIVANTE.

Avez-vous obtenu un prêt étudiant du gouvernement?

- Oui
- Non

Si vous avez répondu oui, veuillez attacher à cette demande une copie l'avis de contribution d'aide financière (cet avis démontre que vous êtes admissible à un prêt étudiant du gouvernement et indique les montants de votre prêt). Vous pouvez l'imprimer de votre portail Internet de l'Aide aux étudiants du Manitoba. Ce document est obligatoire pour l'évaluation de votre demande.

Si vous n'avez pas obtenu un prêt d'études du gouvernement, expliquer pourquoi :

3. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

4. RESSOURCES FINANCIÈRS DE L'ÉTUDIANTE OU DE L'ÉTUDIANT

	Montant par mois	Nombre de mois	Total
Revenu net d'emploi durant l'été avant le début de la session régulière (mai à aout)	\$		\$
Revenu net anticipé durant la session régulière (septembre à avril)	\$		\$
Allocations des parents (septembre à avril) ¹	\$		\$
Parrainage de MMF, du Conseil de bande ou d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)	\$		\$
Assistance sociale ou aide à l'emploi et au revenu	\$		\$
Allocation canadienne pour enfants	\$		\$
Montant de placements, REER, REEE, épargne, etc. que vous prévoyez utiliser pendant l'année académique en cours		\$	
Valeur des bourses déjà reçues pour l'année académique en cours		\$	
Valeur de votre prêt étudiant du gouvernement pour l'année académique en cours (utiliser les montants indiqués sur l'avis d'attribution d'aide financière)		\$	
Montant d'un prêt bancaire étudiant ou marge de crédit étudiante que vous prévoyez utiliser pour l'année académique en cours		\$	
TOTAL des ressources		\$	

1. Le cas échéant, indiquez le montant que vos parents vous accordent par mois pour vous aider avec vos frais de scolarité.